

**Bureau du 5 mai 2003**

**Décision n° B-2003-1247**

commune (s) : Bron

objet : **Rue Camille Rousset - Place Curial - Requalification - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature du marché**

service : Direction générale - Direction de la voirie

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 23 avril 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par délibération du Conseil en date du 16 décembre 2002, il a été accepté le dossier de consultation des entrepreneurs concernant la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la requalification de la rue Camille Rousset et de la place Curial à Bron et a été autorisé le lancement d'un appel d'offres ouvert conformément aux articles 33, 39, 40 et 61 à 65 du code des marchés publics.

Lors de sa séance du 14 mars 2003, la commission permanente d'appel d'offres a classé première l'offre de la société Carllys pour un montant de 59 750 € HT ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil en date du 16 décembre 2002 et celle n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

Vu les articles 33, 39, 40 et 61 à 65 du code des marchés publics ;

Vu le procès-verbal d'analyse des offres de la commission permanente d'appel d'offres en date du 14 mars 2003 ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer le marché ainsi que les actes contractuels s'y référant pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la requalification de la rue Camille Rousset et de la place Curial à Bron avec la société Carllys pour un montant de 59 750 € HT.

**2° - L'opération** a fait l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme par délibération n° 2002-0890 du 16 décembre 2002 - opération 0658 - selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 400 000 € en 2003,
- 600 000 € en 2004,
- 200 000 € en 2005.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

